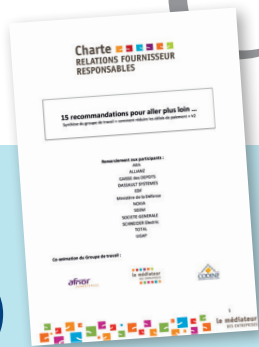


FÉVRIER 2017



15 recommandations POUR RÉDUIRE LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Depuis plus de trois ans la Médiation des entreprises anime un groupe de travail composé de grandes entreprises privées et organisations publiques qui échangent pour trouver des solutions faciles à mettre en œuvre afin de réduire les délais de paiement. Un premier recueil de 30 bonnes pratiques avait été proposé en 2013 ; 15 recommandations complémentaires viennent d'être publiées. CODINF vous propose d'accéder à ce document émis par le groupe de travail que nous avons co-animé : [Voir 15 recommandations](#)

Vous pourrez en faire profiter votre Service Achats et la Comptabilité Fournisseurs. Vous pouvez aussi l'envoyer aux clients dont vous attendez une amélioration des paiements...

ENQUÊTE SUR L'ÉVOLUTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT EN 2016 (SUITE)

TAUX DE PÉNALITÉS DE RETARD DE PAIEMENT

Ce choix est très significatif de la taille des entreprises et, donc, de leur maturité en matière de gestion du crédit client :

- le taux minimal (3 fois le taux légal), qui est ridiculement bas (moins de 3% l'an !) est retenu par 70% des petites structures, alors qu'il ne l'est que par 28% des plus grandes ;
- le taux spécifique (déterminé par le fournisseur) n'est pratiqué que par 16% des TPME alors qu'il est choisi par 31% des plus grandes.

Nous avons toujours préconisé un taux spécifique de 1,5% par mois, seul à être dissuasif vis-à-vis des taux bancaires les plus élevés (13,29% l'an)...

INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE RECOURS DE 40€

Elle figure dans les CGV de 84% des plus grandes structures mais seulement dans 67% de celles des PME et 55% des TPE.

COMPORTEMENT DES CLIENTS EN RETARD DE PAIEMENT PAR RAPPORT AUX OBLIGATIONS LÉGALES.

MARCHÉS PRIVÉS

Les entreprises qui paient spontanément les pénalités de retard de paiement sont très rares (1% environ, quelle que soit leur taille) ; 10% des fournisseurs les leur réclament ; un peu plus de la moitié (5,3%) les encaissent. L'IFR de 40€ est encaissée un peu plus souvent (6,2% en moyenne).

MARCHÉS PUBLICS

Les clients publics qui paient spontanément les intérêts moratoires sont un peu plus nombreux (3,9%) ; 6,3% seulement des fournisseurs les leur réclament ; au final, 5% les encaissent. A l'inverse des marchés privés, l'IFR de 40€ est beaucoup moins souvent encaissée (1,5% en moyenne).

CODIM
CODEB
CODEBAT
CODEMA
CODEMBAL
CODECOB
CODALIMENT
CODINF

*la maîtrise des risques clients
par secteur professionnel*

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>

LOI DE MODERNISATION DE LA JUSTICE DU XXI^E SIÈCLE

Cette loi du 18 novembre 2016 n'est pas sans conséquence sur l'exercice effectif de la clause de **réserve de propriété**. En effet, le **gage des stocks** est dorénavant opposable aux tiers par la dépossession ou par son inscription au greffe (art. L527-4). En conséquence, la jurisprudence étant favorable au gagiste de bonne foi, le fournisseur qui veut se prémunir doit donc faire enregistrer sa clause de réserve de propriété au Greffe.

REPLI DES DÉFAILLANCES EN FRANCE, MAIS LES NIVEAUX RESTENT ALARMANTS

Les analyses ci-dessous sont issues de l'étude « Défaillances, la partie émergée de l'iceberg » d'Euler Hermes.

En France, les défaillances d'entreprises ont baissé de -5% en 2016 et devraient reculer de -7% en 2017. Les perspectives de croissance se sont améliorées depuis 2015 (+1,3% en 2016), idem pour les marges des entreprises (de 29,8% à fin 2013 à 31,6% au deuxième trimestre 2016) qui ont été soutenues par des réductions d'impôts ciblées et de meilleures conditions de crédit – notamment dans le secteur de la construction, où les défaillances ont diminué de -10% en 2016.

Le nombre total de défaillances est cependant toujours 25% plus élevé que le niveau d'avant-crise et les disparités régionales et sectorielles subsistent. Les secteurs liés au tourisme (transports, hébergement) ne bénéficient pas pleinement des bonnes nouvelles (seulement -1,8% d'une année sur l'autre en 2016), notamment en Ile-de-France.

Les entreprises publiques (entreprises dont l'État détient directement plus de 50 % du capital social) **restent, elles aussi, exposées au risque de faillite.** Loin d'être des acteurs marginaux, ces entreprises peuvent avoir un impact significatif – positif ou négatif – sur les économies. Opportunité ou risque pour les finances publiques ? Euler Hermes a identifié 4 dimensions de risques liés aux entreprises publiques : leur poids relatif dans l'économie (nombre, taille et prédominance dans certains secteurs), leur niveau d'endettement, leur inefficience (incapacité des à générer un chiffre d'affaires, de la trésorerie et des bénéfices au regard de leur niveau d'endettement), et l'existence d'une stratégie de sortie (l'État est-il enclin et/ou en mesure de se désengager ?).

Plus de 160 des 2000 plus grandes entreprises du monde entier peuvent être techniquement définies comme entreprises publiques. De manière générale, les entreprises publiques chinoises présentent le profil de risque le plus élevé, suivies par celles du Brésil et de Russie. Les entreprises publiques des pays du Conseil de Coopération du Golfe présentent un profil de risque allant de faible à modéré. Dans les économies avancées, comme l'Italie et la France, les entreprises publiques peuvent être considérées comme étant à faible risque.

NOUVELLES SANCTIONS PUBLIÉES PAR LA DGCCRF

Quatre entreprises ont été sanctionnées pour des retards dans le paiement des factures de leurs fournisseurs :

- ARAMIS (commerce de détail de voitures) pour 90 000 €,
- PARASHOP DIFFUSION (commerce de détail de parfumerie et produits de beauté) pour 200 000 €,
- BIOGARAN (Commerce de gros de produits pharmaceutiques) pour 90 000 € et
- EXPANSCIENCE (Fabrication de préparations pharmaceutiques) pour 190 000 €

LE COIN DES EXPORTATEURS

La forte augmentation (+45%) des défaillances de grandes entreprises enregistrées sur les trois premiers trimestres de 2016 sera à l'origine de nouvelles turbulences. Ces grandes défaillances pourraient provoquer un effet domino, en affaiblissant davantage les fournisseurs déjà fragilisés.

L'Europe est la région la plus exposée (70 cas de faillites importantes en Europe de l'Ouest et 50 en Europe centrale et orientale). L'Amérique du Nord a enregistré le plus grand nombre de faillites en termes de chiffre d'affaires cumulé : 29 Mds EUR sur les trois premiers trimestres 2016 (contre 11 Mds EUR en Europe Occidentale et 17 Mds EUR en Asie-Pacifique). À noter que la moitié des grandes entreprises qui ont déposé le bilan en Amérique du Nord opéraient dans le secteur du pétrole et du gaz. Au niveau mondial, les entreprises du secteur de l'énergie ont enregistré les plus importantes défaillances en termes de chiffre d'affaires cumulé, avec plus de 15 Mds EUR sur les neuf premiers mois.

[Carte des défaillances 2017](#)

Notre partenaire Euler Hermes a également mis à jour les risques sectoriels au 4^{ème} trimestre 2016 : 40 changements de notes à la hausse et 23 à la baisse. Nous vous enverrons la carte mondiale des risques sectoriels sur demande.

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Web-conférence pour les adhérents UNIFA sur l'accompagnement en financement les 12 et 31 janvier
- Réunion de l'Observatoire des délais de paiement le 24/01
- Réunion de la commission «Finance» du Groupement des Fédérations Industrielles (GFI)
- Journée AFDCC « Actualités juridiques du Credit Manager » le 26/01
- Groupe de travail « Harmonisation de la facture » de la Médiation des entreprises le 03/02